Un accident des plus pénibles a failli se produire à la levée du corps ; le cercueil, très lourd, a échappé des mains d'un porteur et est presque tombé jusqu'à terre.

Le deuil était conduit par le malheureux père, abîmé dans sa douleur. Les coins du poêle étaient tenus par deux maréchaux de logis du 16e bataillon de forteresse, collègues du défunt, et deux sous-officiers des pompiers. On avait placé sur le cercueil l'uniforme du brave soldat et un superbe bouquet de roses blanches.

Aux premiers rangs on remarquait le capitaine Berthet, qui avait tenu à accompagner son subordonné jusqu'au cimetière. M. le lieutenant de la douane, les officiers de la réserve et de l'armée territoriale, M. G. Duvilliers, président du cercle des officiers, MM. les officiers des pompiers, la société municipale de gymnastique et d'armes, les Enfants de Tourcoing, une délégation de la jeunesse du Blanc-Seau, etc.

M. le Maire de Tourcoing avait pris place près du cercueil, en avant du chœur; c'est lui qui s'est présenté le premier à l'offrande, il était accompagné de M. Diéval, adjoint.

Il y avait une vingtaine de superbes couronnes offertes par les familles, les chefs, les camarades, les simples soldats, les sociétés, etc., etc. Voici les inscriptions qu'on lisait sur quelques-unes d'entre elles : « A leur ami, ses condisciples du collège d'Armentières. (Et il est à remarquer que les amis, les condisciples, étaient nombreux à la cérémonie funèbre). « Par la 3e batterie. » « Par les officiers, sous-officiers, du 16e bataillon. » « Les officiers, sous-officiers, brigadiers et canonniers, du 16e bataillon de forteresse. » « Le 3e bataillon à son camarade. »

Au cimetière, après les dernières prières, le capitaine Berthet s'est avancé au bord du caveau ; son émotion l'a un moment empêché de prononcer une parole. Enfin d'une voix coupée par les sanglots il prononce ces quelques paroles :

« Maréchal-des-logis Lemettre, je n'ai pas à rappeler ici, en présence de tous ceux qui t'ont connu, la noblesse de ton caractère, ta gaieté, ta franchise, ta bonté et surtout ton bel amour filial. Mais je tiens à dire que tu étais un bon et vaillant soldat. Tu avais su t'attirer l'estime de tes chefs, l'affection de tes camarades, le respect de tes subordonnés.

» Nous ne sommes pas venus au milieu des tiens pour leur apporter d'illusoires consolations, mais nous avons voulu reconnaître ta dernière demeure afin de nous permettre, si les hasards de notre carrière accidentée nous ramenaient ici, de déposer sur ta tombe un pieux souvenir.

» Ce n'est pas seulement un maréchal-des-logis que la quatrième batterie a perdu, c'est surtout un enfant, tombé victime du devoir : Lemettre, tu es mort au champ d'honneur pour la France. Repose en paix dans le pays natal.

» Au nom de tout le 16 bataillon, adieu, Lemettre, adieu.

» En mon nom personnel je te dis : au revoir, mon enfant ! »

Toute l'assistance s'est retirée profondément attendrie de cette émouvante cérémonie.

Une mort foudroyante. — Un homme bien connu ici pour ses qualités d'organisateur et pour la situation assez en vue qu'il a occupée dans plusieurs sociétés musicales, M. Honoré Ballois, qui jouissait à bon droit de nombreuses sympathies, vient d'être emporté, en moins de quarante-huit heures, par une atteinte d'apoplexie.

M. Honoré Ballois a ressenti mardi soir, à l'issue d'une réunion de la commission du concours d'orphéon, les premières atteintes du mal, et, mercredi, il mourait presque subitement.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui samedi, mais le service funèbre sera célébré lundi. Plusieurs délégations de sociétés y assisteront.

Un échafaudage qui s'écroule. — C'est encore à la fabrique de MM. Flipo frères, rue des Trois-Pierres, que cet accident s'est produit, vendredi, vers 7 h. du matin. Quatre maçons et manœuvres se trouvaient sur un échafaudage élevé de 7 mètres. Tout à coup, cet échafaudage trop surchargé sans doute, s'écroula avec fracas; trois des ouvriers purent heureusement se raccrocher aux poutres et s'y maintenir pendant quelque temps. Mais il n'en fut pas de même de Désiré Verbecke, manœuvre, âgé de 56 ans, qui tomba sur le sol. On le releva couvert de graves contusions et se plaignant de vives douleurs dans les régions lombaires. Le blessé, qui a été transporté à son domicile, à la Malcense, rangée Delbecque, a été visité par le médecin de M. Masquelier et il a été reconnu qu'il ne portait aucune fracture. Verbecke est marié et père de plusieurs enfants.

Une saisie de maquereaux. — M. Ansar, inspecteur de la poissonnerie, a fait jeter à la voirie 70 kilogs de maquereaux reconnus impropres à la consommation.

Linselles. — *Réunion du Conseil municipal.* — Session ordinaire de mai. — Séance du vendredi 27 mai, sous la présidence de M. Dhalluin, maire.

Sont présents : MM. L. Demarcq et F. Ducatteau, adjoints ; MM. J.-B. Lemesre, A. Hassebroucq, P. Delvordre, J. Dupont, J. Six, Catry-Ghesquière, D. Delobel, Delannoy-Delcourt, Becquart-Carrette, A. Wallart, E. Dumortier, Dumortier-Destombes, Ghesquière-Mille, D. Bény, P. Delahoutre.

Le résultat pour les délégués du Bureau de bienfaisance donne : MM. J. L. Lemesre, 17 voix ; J. Six, 17 ; Dupont et Delvordre, 1 voix. MM. Lemesre et J. Six sont élus membres de la commission du Bureau de bienfaisance en remplacement de MM. Lemesre et Bouillet, décédé. Une commission scolaire se composant de MM. Demarcq, en remplacement de M. Vienne, décédé, Becquart-Carrette, J. Six, Ghesquière-Mille, Dumortier, Hassebroucq-Dalle, E. Destombes, L. Mahieu, est nommée.

M. le Maire, après lecture de la lettre préfectorale, déclare la session ouverte. Sur approbation du conseil, M. Hassebroucq est nommé secrétaire. Il est procédé ensuite à la nomination des deux délégués pour la commission des hospices : MM. Leroux, curé doyen, 18 voix, Demarcq 17 voix; F. Catteau, 1 voix. En conséquence, les deux premiers sont nommés en remplacement de MM. Leroux et Bouillet, décédé, dont les mandats sont expirés.

M. le Maire propose ensuite au Conseil l'admission de M. A. Delvordre en remplacement de M. Bouillet comme administrateur de la caisse d'épargne, et la renomination de M. Lemaire. Adopté. Jusqu'à ce jour, le nombre des élèves fréquentant les écoles municipales étant fort restreint, un instituteur et un adjoint sont suffisants; aussi le Conseil se range à l'avis du Maire de maintenir, pour le moment du moins, ces nominations, et, malgré l'art. 13, de la loi du 30 octobre 1886, de n'inscrire au budget de la commune les sommes afférentes à ces deux emplois.

Le Conseil municipal admet les décisions du Conseil de révision concernant l'exemption de la taxe militaire de 25 indigents, soit 6 fr. en principal et le supplément proportionnel à la contribution mobilière. M. le Maire présente ensuite ses comptes administratifs conformes à ceux du receveur municipal, quitte le fauteuil conformément à la loi, et cède la présidence à M. L. Demarcq, élu par 16 voix, Fidèle Catteau 1, et Hazebrouck 1.

Lecture est donnée de la situation financière ; les recettes, en 1891, se sont élevées à 63.838 francs 22 et les dépenses à 55.153 fr. 22, soit un reliquat excédant de 8685 francs.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ces comptes présents et le Maire, reprenant la présidence, déclare que le budget de 1892 n'est pas encore terminé et que cependant il invite chaque membre à vouloir bien prendre connaissance des dispositions prises jusqu'à ce jour pour maintenir la commune dans l'état prospère où elle se trouve aujourd'hui.

Dans une prochaine réunion, seront présentés également au Conseil les comptes de gestion de l'hospice et du bureau de bienfaisance que la commission n'a pas encore ratifiés.

M. le Maire demande ensuite si les membres ont à présenter des observations ou des réclamations particulières.

MM. Delannoy, Destombes et Dupont réclament de l'administration l'entretien de chemins ruraux, aqueducs, escaliers, pour le sentier de Tourcoing. Une commission, composée de MM. F. Catteau, Destombes, Dupont et Delvordre est nommée pour s'occuper de ces réclamations. Il est en outre voté une commande à faire d'un wagon de pierres bleues dont une grande partie sera employée à la continuation du sentier de Tourcoing.

A 8 h. 1/4 la séance est levée.

Chansons, fables & pasquilles tourquennoises

PAR WATTEUW

Prix 2 fr. 50, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix.*

DÉPART POUR LA CAMPAGNE

Avant de partir pour la campagne, munissez-vous chez M. Tanghe-Verdonck, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, de quelques bonnes boites de conserves indispensables, telles que :

Tête de veau au naturel ou en tortue, **Langue de bœuf, Quenelles, Vol au vent** au gras ou au maigre, **Conserves de poisson, Filets de sole** et **Matelotte d'anguilles** ; et les délicieuses petites boites de **Foie gras**, les **Saucissons de Lorraine**, les **Salmis**, très utiles pour les diners à l'improviste.

Raisin *frais*, **Fruits, Primeurs.** 07936

LILLE

Le comte de Mun à Lille. — M. le comte de Mun ira à Lille le lundi de la Pentecôte. Un banquet lui sera offert, à une heure et demie, dans la salle de la Société industrielle, par le Comité central catholique des Œuvres de la Jeunesse. M. de Mun prononcera un grand discours.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 27 mai 1892

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*)

Présidence de M. HENRI CARRETTE, Maire.

Dès huit heures, la salle affectée au public était bondée de monde. Les ouvriers étaient en majorité. On remarquait plusieurs membres de l'ancien Conseil.

Les conseillers, tous correctement vêtus, arrivent presque tous entre huit heures et huit heures 15.

A huit heures et demie, M. H. Carrette, maire, et MM. les adjoints, font leur entrée. Tous les conseillers se lèvent. M. Penant, secrétaire, a pris place à la table de l'administration.

M. LE MAIRE. — Citoyens, la séance est ouverte. Je vais procéder à l'appel nominal.

Aucun conseiller n'est absent. Tous répondent : présent! à l'appel de leur nom.

La nomination d'une sous-commission des finances pour la vérification des comptes administratifs de l'ancienne administration

M. COUPEZ donne lecture de ce qui suit :

« J'ai l'honneur de déposer la motion suivante et demande l'urgence :

« Le Conseil,

» Considérant que, sur la proposition de ses membres ;

» Vu la déclaration d'urgence ;

» Il est nécessaire de nommer, après la nomination des commissions obligatoires, une sous-commission des finances, pour établir exactement la situation financière de la ville ;

» Attendu que cette proposition est une règle constante dans les conseils municipaux qui se sont succédé dans notre cité;

» Tous ces motifs, le Conseil délibère :

» Une sous-commission de cinq membres est nommée pour la vérification des comptes administratifs de l'ancienne administration. »

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Lecture du procès-verbal

M. PENANT, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 11 mai dernier, qui est adopté sans observation.

M. H. CARRETTE expose au Conseil que neuf commissions doivent être désignées, et donne les attributions de chacune d'elles.

La 1re Commission est chargée des questions de finances et d'octroi ; la 2e, de l'instruction publique, des Beaux-Arts, de la musique et des théâtres ; la 3e, voirie, assainissement, hygiène, travaux publics, École de natation, promenades et jardins ; 4e, assistance publique, sapeurs-pompiers, fêtes publiques, établissements de bienfaisance; 5e, abattoir, halles et marchés, pompes funèbres, cimetières, cultes; 6e, eaux, épuration des eaux de l'Espierre; 7e, Condition publique ; 8e, tramways ; 9e, Caisse de retraite ; il y a en outre, plusieurs commissions spéciales.

Une proposition d'amnistie.—La mise en liberté de Culine

M. LE MAIRE. — Avant de vous prier de procéder à l'élection des commissions, je vais vous donner lecture de la motion suivante qui m'a été adressée par plusieurs membres du Conseil.

« Considérant,

» Qu'en votant au nombre d'un millier les 1er et 8 mai dernier, et malgré son inéligibilité, pour Culine, le martyr qui expie dans la prison de Melun le crime des Constans, des Isaac, des Bernier et des Boussus, les électeurs fourmisiens ont fait justice des accusations lancées contre lui ;

» Que ces suffrages, ajoutés à ceux des électeurs lillois, qui avaient déjà fait sortir Lafargue de Sainte-Pélagie, pour l'envoyer au Palais-Bourbon, indiquent la volonté de la nation d'en finir avec la politique de haine et de persécutions et d'inaugurer une ère de pacification sociale ;

» Le Conseil municipal exprime le vœu qu'une amnistie soit votée, au plus tôt, par les Chambres, qui rende à leurs familles, les condamnés pour délits de presse, de réunion, faits de grève et connexes ;

» Et, en attendant le vote de cette amnistie, invite le gouvernement à user de son droit de grâce pour rendre Culine à sa femme et à ses enfants. »

Cette motion est votée à l'unanimité.

LA NOMINATION DES COMMISSIONS

M. LE MAIRE propose, dans le but de faire gagner du temps, de nommer une commission spéciale de trois membres, pour le dépouillement des scrutins.

M. A. LEPERS répond qu'il y aurait à son avis, un moyen plus rapide de faire ce dépouillement ; on pourrait diviser le Conseil en neuf commissions de quatre membres, qui accompliraient simultanément cette besogne. Cette dernière proposition est acceptée.

Le Conseil procède à la nomination des commissions municipales, et, à 9 heures 20, commence le dépouillement.

Il est 10 heures 5 lorsque M. le Maire proclame les résultats : les voici : votants, 36.

1re Commission. — Finances, Octroi : MM. Lepers Achille, Carpentier Louis, Vanmullen César, Branquart Olivier, Coupez Adolphe, Trannoy Joseph, Poulain Emile, Rose Paul, Moret Alphonse, Guyot Gustave, Duburcq Alfred, Duquennoy J.-B., Penant Désiré, 36 voix, élus.

2e Commission. — Instruction publique, Beaux-Arts. Musique, Théâtres : MM. Milbéo Hervé, Vandeputte Henri-Joseph, Chevalier Louis-Désiré, Branquart Olivier, Wattel Emile-Louis, Coupez Adolphe, Trannoy Joseph, Thérin Henri, Duburcq Alfred, Stienne Charles, Penant Désiré-Joseph, Derzelle Gustave-Louis, 36 voix, élus.

3e Commission. — Voirie, assainissement, hygiène, travaux publics, école de natation, promenades et jardins : MM. Milbéo, Hervé, Vandeputte, Henri-Joseph, Carpentier, Louis, Chevalier, Louis-Désiré, Coutelier, Julien-Joseph, Desobry, Adolphe, Trannoy, Joseph, Boucherie, Jules, Deletrez, Joseph, Rose, Paul, Moret, Alphonse, Demailly, Arthur-Joseph, Penant, Désiré, Duburcq, Alfred, 36 voix, élus.

4e Commission. — Assistance publique, Sapeurs-Pompier, Fêtes publiques, Etablissements de Bienfaisance : MM. Milbéo Hervé, Lepers Achille, Vandeputte Henri-Joseph, Trannoy Joseph, Poulain Emile, Wichart Désiré-Eloi, Poulain Victor, Wilfart J.-B., Cnudde Pierre-Gustave Raymond, Derzelle Gustave-Louis, 36 voix, Branquart Olivier, 33, Rose Paul, 35, élus.

5e Commission. — Abattoire, Halles et Marches, Pompes-funèbres, Cimetière, Cultes : MM. Chevalier Louis-Désiré, Coutelier Julien, Desobry Adolphe, Dejardin Henri, Petit Victor Nys Charles-Auguste, Selosse Louis, 36 voix ; Lefebvre Victor-Joseph, 35 voix ; Derzelle Gustave-Louis, 36 voix, élus.

6. Commission. — Eaux. Epuration des eaux de l'Espierre. — Section intercommunale : MM. Lepers, Achille, Branquart, Olivier, Trannoy, Joseph, 36 voix, élus. Section communale : MM. Coupez, Adolphe, Moret, Alphonse, Derzelle, Gustave-Louis, 36 voix, élus.

7e Commission. — Condition publique. — Section formant la commission de surveillance : MM. Branquart Olivier, Petit Victor, Penant, Désiré, 36 voix, élus. Section complémentaire : Poulain, Victor, Cnudde, Pierre, Raymond, G., 36 voix; Lefebvre, Victor-Joseph, 33 voix, élus.

8e Commission. — Tramways : Section intercommunale : MM. Adolphe Coupez, Joseph Trannoy, Hervé Milbéo, 36 voix, élus. Section communale : MM. Poulain Emile, Vanmullen César, Carpentier, 36 voix, élus.

9e Commission. — Caisse des retraites ; MM. Olivier Branquart; Adolphe Desobry; Achille Lepers, 36, élus.

Commission de révision de la liste du jury. — Canton Est ; MM. Adolphe Desobry, Adolphe Coupez, 36 voix, élus.

Commission administrative des Hospices. — Délégués du Conseil municipal : MM. Adolphe Coupez, François Roussel, 32 voix, élus.

Commission de révision de la liste du jury. — Canton Ouest : MM. Chevalier Louis, et Vandeputte Henri, 36 voix, élus.

Commission administrative du Bureau de Bienfaisance. — Délégués du Conseil municipal : MM. Achille Lepers, Joseph Trannoy, 36 voix, élus.

Commission scolaire : MM. Benjamin Gonce, Louis Catrice, Paul Philippe, Séraphin Pouthieu, Louis Bogaert, Debril Emile, Charles Decaux, Docteur Delattre, Docteur Montagne, Clodomir Denonne, Julien Baillieu, Adolphe Coupez, 36 voix, élus.

Une demande de la « Grande Fanfare »

M. CARRETTE. — Les membres de la commission administrative des Sapeurs-Pompiers et de la commission de surveillance de la « Grande-Fanfare » ont demandé que cette société soit reconnu comme Fanfare municipale. La « Grande-Harmonie », se basant sur des considérations dignes d'être prises en grande attention, a protesté contre cette demande. D'autre part, la « Fanfare Delattre » comme l' « Union des Trompettes » revendiquent ce titre. Les 1re et 2e commissions verront à quel avis il faut se ranger. — Adopté.

Demande de pension

M. CARRETTE. — Les membres de la Commission administrative du corps des sapeurs-pompiers nous ont fait parvenir une demande pour obtenir une pension ou un secours en faveur de la veuve du commandant Lansiaux; la mort de ce dernier aurait été causée par une affection contractée au service. Je propose de renvoyer cette demande aux 1re et 4e commissions.— Adopté.

Dépenses imprévues

M. CARRETTE. — Aux termes de la loi du 5 avril 1884, le maire doit rendre compte au Conseil, à chaque session ordinaire, de l'emploi des crédits mis à sa disposition pour dépenses imprévues.

M. LE MAIRE donne lecture de l'état des dépenses fixé le 31 mars dernier. Le conseil donne acte de cette communication à l'administration — sauf M. Cnudde qui vote contre.

Est ensuite confié à la 1re commission, l'examen du compte administratif de 1891 et du budget supplémentaire de 1892.

Octroi. — Révision du tarif

M. CARRETTE.— Les tarifs et règlement d'octroi arrivant à leur expiration, il s'agit maintenant de savoir si nous devons demander leur prorogation, ou s'il faut les réviser. Nous proposons de faire étudier la question par la première Commission. — Adopté.

Secours et subsides

M. CARRETTE. — L'*Union des Trompettes*, en même temps qu'elle sollicite le titre de fanfare municipale, demande aussi que sa subvention soit portée de 200 à 800 francs. — Renvoi aux commissions compétentes.

Même renvoi pour une demande de subside, émant du club nautique les *Trois-Etoiles*, en vue des régates du 12 juin.

Bâtiments communaux

M. CARRETTE soumet à l'approbation du conseil un avenant d'assurance par lequel la ville déclare prendre lieu et place de M. Réquillart, pour l'immeuble qu'elle a acquis de ce propriétaire, ruelle Cuvelle. Par suite de l'incendie récent, l'assurance a été réduite de 80,000 fr. à 58,400. M. le Maire demande au conseil d'adopter cet avenant d'assurance; d'ailleurs, la question reviendra dans une prochaine séance.

Voirie municipale

Le Conseil renvoie aux 1re et 3e commissions une demande de classement et de mise en état de viabilité, émanant de propriétaires de terrains de la rue du Congo, aux conditions ordinaires—ainsi qu'une seconde demande émanant d'habitants de la rue Vauban;

Renvoie aux mêmes commissions une demande émanant d'un propriétaire du boulevard de Cambrai, et tendant à acquérir, au prix de 60 francs le mètre carré, des terrains de la rue Cuvelle.

M. COUPEZ demande à ce propos que la voirie prenne des mesures pour enlever les terres qui sont en cet endroit. S'il survenait un orage, ce serait un véritable bourbier. Cette ruelle étant très-fréquentée par les ouvriers du Fontenoy, il faudrait remédier à cet état de choses.

M. CARRETTE. — On prendra acte de vos déclarations, citoyen Coupé ; mais elles n'ont pas trait à l'ordre du jour : nous nous occupons en ce moment d'une vente de terrain, et je propose au Conseil de renvoyer notre proposition au 3e et 1re commissions. - Adopté.

Le Conseil renvoie aux commissions compétentes une proposition d'échange de terrain par voie d'alignement, émanant de Mme Catherine Delescluse.

Renvoie aux mêmes commissions une proposition de l'administration tendant à substituer M. Bourgeois — liquidation judiciaire de la faillite de MM. Boudin et Delagrange, entrepreneurs — auxdits entrepreneurs, pour la continuation des travaux de construction d'un aqueduc central, rue de Barbieux ; ces travaux avaient été arrêtés par suite du dépôt de bilan de MM. Boudin et Delagrange.

Prononce enfin la réception définitive — avec rectification de quelques chiffres — du pavage d'un trottoir aux abords du passage à niveau du boulevard d'Armentières. M. LEPERS demande cependant que l'on vérifie si les travaux ont été réellement faits, puisqu'il s'agit ici d'un acte de l'ancienne admnistration — et cet examen est renvoyé aux soins de la 3e commission.

***

PROPOSITIONS DIVERSES

La variole à Roubaix

M. CARRETTE. — Avant de prononcer le huis-clos, des membres ont-ils quelques propositions à faire?

M. COUPEZ. — Attendu qu'il existe en ce moment une grave épidémie de variole sévissant sur la classe ouvrière, je demande le vote d'un crédit de 3000 francs pour l'achat d'une étuve à désinfection. Je propose aussi que les commissions d'hygiène et de salubrité publique se réunissent au plus tôt pour prendre les mesures que la situation comporte.

M. LEPERS. — En ce qui concerne les étuves à désinfection, la question a été étudiée par l'ancien Conseil qui a trouvé qu'il ne fallait pas seulement 3,000 francs, mais bien 8 à 9,000 francs pour s'en procurer une. Je suis d'avis de renvoyer la proposition de M. Coupez, dont je partage d'ailleurs la manière de voir, à l'examen des 1re et 4e commissions pour étudier la question et voir à quel système d'étuve il faudra se rallier. — Adopté.

Services médicaux et pharmaceutiques

M. DUBRULLE. — Je propose l'organisation d'un service gratuit de médecins et d'un service pharmaceutique à prix réduit pour les ouvriers : je demande que ma proposition soit immédiatement mise à l'étude. Renvoi aux 1re et 4e Commissions.

Les cantines scolaires

M. WATTEL.— Pendant la période électorale, nous avons beaucoup parlé dans nos réunions de la nécessité de la création de cantines scolaires. Je demanderai le renvoi aux commissions compétentes de l'étude de cette grave question, et qu'elles se réunissent dans le plus bref délai, afin de donner satisfaction aux besoins de la classe ouvrière. — Renvoi aux 1re et 2e commissions.

Les secours du Bureau de Bienfaisance

M. ROSE demande si les secours qui se distribuent au Bureau de Bienfaisance ne pourraient pas l'être à domicile, ou au moyen de jetons distribués par la municipalité. Chaque ouvrier pourrait ainsi se fournir près de chez lui, au lieu de trainer par la ville ou de stationner rue Pauvrée avec le petit sachet que l'on connait.

M. COUPEZ. — Ne pourrait-on, comme cela se fait à Valenciennes, remplacer les jetons par des tickets? A Valenciennes il existe des cahiers à souches : chaque ticket représente 10, 20 ou 50 centimes. On les délivre à l'indigent qui se rend avec cela chez le boulanger, l'épicier, etc. Le petit commerçant, qui souffre de l'état actuel des affaires, verrait cette innovation avec plaisir, car, pour lui, c'est de l'argent comptant.

Actuellement, au bureau de bienfaisance, on délivre du bouillon et de la viande cuite : voyez ce que cela doit être pour 300 familles. Avec le ticket, au contraire, chaque famille pourrait faire chez elle le pot-au-feu, en ménage. Cela se pratique ailleurs, et pourrait parfaitement se pratiquer ici. Renvoi aux 1re et 4e commissions.

La laïcisation

M. THÉRIN demande la mise à l'ordre du jour de la laïcisation du bureau de bienfaisance, des hospices et de l'hôpital. — Renvoi aux commissions compétentes.

L'ouverture de l'Ecole de natation

M. NYS. — L'administration ne pourrait-elle pas ordonner immédiatement l'ouverture de l'Ecole de natation ? La chaleur est exceptionnelle. Hier, maintes contraventions ont été dressées à charges de baigneurs qui prenaient leurs ébats dans le canal. Si l'Ecole de nation était ouverte, cela ne se produirait pas, et les baigneurs ne s'exposeraient ni au danger, ni à un procès-verbal.

M. CARRETTE. — L'administration s'est occupée de la question, et l'autorisation d'ouvrir a été donnée pour dimanche prochain : cela sera affiché demain en ville.

Les bains et lavoirs publics

M. CARRETTE. — J'ai reçu, au courant de la semaine, une proposition relative au prompt établissement de bains et lavoirs publics dans le centre de la ville. Je propose le renvoi de cette question à l'examen des 1re et 3e commissions. Adopté.

A 10 heures et demie, le huis-clos est prononcé.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 27 mai.* — VOL DE CHARBON. — M. Cocheteux, marchand de charbon à Wasquehal, avait constaté la disparition d'une partie des marchandises de son magasin; il porta plainte et bientôt quelques enfants furent impliqués; on avait retrouvé dans leurs maisons respectives des briquettes que M. Cocheteux reconnut pour siennes.

De là la citation devant le tribunal des inculpés dont deux seulement comparaissent : Ils sont tous considérés comme ayant agi sans discernement, et il est ordonné qu'ils seront remis à leurs parents; quant à la femme C..., qui est aussi prévenue, ainsi que César F.., il leur est infligé à la première trois jours d'emprisonnement et au second six jours, avec application à tous deux de la loi Bérenger.

MENACES D'UN OUVRIER.— Mardi dernier, un ouvrier de l'établissement Roussel-Desrousseaux, à Roubaix, ayant été congedié, s'était retiré en proférant des menaces, si l'on en croit des témoins, contre quelqu'un de la maison qu'il n'avait pas nommé. Un agent de la sûreté, informé, se mit à la recherche de Joseph Cauven — c'est le nom de l'ouvrier — et l'avait trouvé porteur d'un revolver chargé, il est vrai ; il venait de l'acheter ... chez M. Lien, armurier.

Cauvin qui a une quarantaine d'années, fut arrêté ; traduit devant les juges, il explique qu'il n'a jamais eu d'intentions hostiles à l'égard de personne : il avait même fait l'acquisition du revolver avant d'avoir quitté l'établissement. D'ailleurs Joseph Cauvin n'est retenu que pour délit de port d'arme prohibée ; il encourt une peine de 25 francs d'amende.

LES DÉBATS RELATIFS à l'explosion d'une chaudière à Comines qui a amené la mort d'un chauffeur, Cannière, chez M. Caussier, industriel, sont continués à l'audience de vendredi : le prononcé du jugement est renvoyé à huit jours pour qu'il soit statué sur le cas de M. Caussier et le mécanicien, M. Henri Lecluse, tous deux inculpés.

LA FRAUDE DE POIVRE. — Depuis quelques temps des marchands de poivre en gros de Lille sont l'objet de poursuites pour avoir vendu sous le nom de grabeau des quantités de poivre dans lesquelles entrent des matières inertes, mais inoffensives, il est vrai, telles que grignon d'olive, farine, etc. Il se plaidait vendredi le point de savoir si le triturateur demeurant à Marseille, qui avait vendu le poivre incriminé au marchand de Lille inculpé, pouvait être poursuivi devant le tribunal correctionnel de Lille.

Me Doumeri, du barreau de Paris, opposait, au nom de son client, M. Raynaud, l'exception d'incompétence : la cause a été mise aussi en délibéré.

Concerts et Spectacles

La Concordia-Hormonie prendra part au festival de Saint-Josse-ten-Noode (Bruxelles), le dimanche 5 juin. Les membres honoraires qui voudraient accompagner la société à Bruxelles sont priés de se faire inscrire au local de la *Concordia*, café Philémon, rue Pierre Motte. Les inscriptions seront reçues jusque mardi 31 mai, dernier délai. Les billets sont valables pour deux jours avec la réduction de 50 p. 0/0. Le départ de la société aura lieu le dimanche 5 juin par le train partant de Roubaix à 8 h. 35 le matin.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Résultats du concours de Rambouillet organisé dimanche 22 mai, par la société « Le Martinet », établie chez M. G. Deshaneman, rue Winoc-Chocqueel, 131, Tourcoing.

20 paniers contenant 670 pigeons, lâcher à 6 heures du matin, temps magnifique très calme par le convoyeur Aubentevart.

1er prix, Louis Herbaux, Tourcoing, 2p ; 2e, J.-L. Lefebvre, Tourcoing, 2p ; 3e, Fournier, Roubaix, 1p; 4e, Danneels, Tourcoing, 1p; 5e, François Legrand, Roubaix, 1p ; 6e, Olivier, Roubaix, 2p; 7e, Sion, Tourcoing; 8e, Voreux, Tourcoing, 2p; 9e, J.-B. Neffle, Roubaix, 4p; 10e, Dedriner, Tourcoing, 3p.

11e prix, Deschmaker, Tourcoing, 6p; 12e, Duhamel, Roubaix, 3p; 13e, Duvivier, Roubaix, 1p; 14e, Fournier, Roubaix, 1p; 15e, Dujardin, Roubaix, 2p; 16e, Joullez, Tourcoing, 1p; 17e, Marsy, Roubaix, 1p; 18e, Grulois, Roubaix, 5p; 19e, Ed. Browaeys, Roubaix, 1p; 20e, Louis Dutilleul, Tourcoing, 4p; 21e, Mosiaen, Tourcoing, 1p; 22e, Hansenne, Tourcoing, 3p; 23e, Ed. Browaeys, Roubaix, 1p; 24e, Lefebvre, Toucoing, 1p; 25e, Doutreluigne, Tourcoing 4 p; 26e, Petit, Mouscron, 4p; 27e, Dazin, Roubaix, 2p; 28e, Boudry, Roubaix, 2p.

29e, Lemay Julien, Neuville, 2p; 30e, Fremaux, Tourcoing, 2p; Petit, Mouscron, honneur ; 31e, Glorieux, Tourcoing, 1p; 32e, E. Mathon, Roubaix, 3p; 33e, Baert, Tourcoing, 3p; 34e, Vienne Th., Tourcoing, 2p; 35e, Lefébure, Tourcoing, 2p; 36e, Petit, Mouscron, 2p; 37e, Bodin, Tourcoing, 2p; 38e, Haquette, Roubaix, 1p; 39e, Carrette, Tourcoing, 2p; 40e, Carrette, Tourcoing, 2p; 41e; Delanglais, Tourcoing; Legrand F., Roubaix, honneur; 42e, Lelong, Tourcoing; 43e, Desmettre, Tourcoing, 1p.

45e prix, E. Delovere, Tourcoing; 45e, Ducoulombier, Tourcoing, 2p; 46e, Paul Lion, Tourcoing, 3p; 47e, Florin, Tourcoing, 1p; 48e, Dazin, Roubaix, 2p; 49e, Six, Tourcoing, 1p; 50e, Strazier, Touquet, 1p; 51e, Wellcomme, Tourcoing, 3p; Dazin, Roubaix, honneur; 52e, L. Causse, Tourcoing, 1p; 53e, Carrette, Tourcoing, 3p; F. Legrand, Roubaix, honneur; 54e, Desbuquois, Tourcoing, 2p; 55e, Danduyts, Roubaix, 2p; 56e, Marcy, Roubaix, 1p; 57e, Delmasure Lis, Tourcoing, 3p; 58e, Duyck, Roubaix, 3p; 59e, Pecque Valerie, Tourcoing, 1p.

60e prix, Duvillier, Tourcoing, 1p; 61e, Beausire, Roubaix, 3p; 62e, L. Liagre, Tourcoing, 2p; 63e, Vanaverbeck Tourcoing, 1p; 64e, Duvillier, Tourcoing, 1p; 65e, Dujardin, Roubaix, 1p; 66e, L. Liagre, Tourcoing, 1p; 67e, Delmasure, Tourcoing, 1p; 68e, Vaissier, Roubaix; 69e, Lemay Julien, Neuville; 70e, Doutreline, Tourcoing; 71e, Massart, Tourcoing; Bouquet, Assemaine, Tourcoing. Le premier pigeon a été constaté à 9 h. 34 46 s. a fait 1164.98, le dernier à 9 h. 44 18 s. a fait 1115,66.

Series de deux pigeons non désignés, 1er, Gomer, Petit-Mouscron ; 2e, Dazin, Roubaix ; 3e, Legrand, Roubaix ; 4e, Marsy, Roubaix ; 5e, Duvillier, Tourcoing ; 6e, Dujardin, Roubaix ; 7e, Liagre, Tourcoing ; 8e, Delmasure, Tourcoing ; 9e, Lemay, Neuville ; 10e, Doutrelum, Tourcoing. Montre en or, M. Gomer, Petit Mouscron. La distribution des prix aura lieu dimanche 29 mai, à 7 heures du soir.

TOURCOING. — Contrairement à l'insertion parue dans le *Journal de Roubaix* à la date du samedi 23 mai, la supériorité de la bague Rosoor sur toutes les autres, n'a nullement été affirmée ni reconnue. La vérité, c'est que la commission d' « Union et Progrès » après un examen sérieux de la nouvelle bague Lefebvre, jugeant celle-ci supérieure, en avait pour cette raison proposé l'adoption qui fut acceptée à l'unanimité en séance du 11 mai. A la suite de ce vote, M. Rosoor ayant provoqué une nouvelle réunion, la Société s'était alors déjugée en lui accordant un vote favorable, la commission a démissionné.

CERCLE UNION, ROUBAIX. — Dimanche 29 mai, Concours général et international sur Chartres, 277 kilomètres, 1,000 francs de prix d'honneur, mise obligatoire 2 francs, mise facultative 2 francs, poule unique à 0,50 cent., poules à 1 et 2 francs par 10 inscriptions. Poules à 3, 5, 10 et 20 francs. 20 prix de série d'honneur aux 20 premières séries de deux pigeons non désignés. Marquage secret par la bague en caoutchouc doublée et soudée de J. Rosoor. Constatation obligatoire par l'appareil automatique de Vandenbossch. Vitesse propre par les coordonnées métriques de L. Bouillet. Mise en paniers vendredi 27 mai de 3 à 7 heures du soir.

Tout amateur qui n'aurait pas encore reçu ses distances coordonnées peut néanmoins participer au concours : tout en réclamant son carnet pour les seules distances sur lesquelles il espère concourir par la suite. Le coût de chaque distance est de 50 centimes et 75 centimes pour le carnet.

M. Jean Ghestemme se tiendra à la disposition de ces amateurs.

LES TIRS A L'ARC

LUINGNE. — Il y a quelques jours, a eu lieu, à Luingne, chez Vanhoutten, une partie d'archers contre la « Baraque de Mouscron ». Après 3 heures 1/2 de tir, Luingne a gagné de 3 points. Cette partie était faite pour un pâté à l'ail, malheureusement, le renard l'a mangé. Dimanche 27 courant, rendage « A la Baraque ».

LES COMBATS DE COQS

Une belle partie de coqs se jouera contre Menin, 3 de 5 mort, pour 20 fr.; les paires de plaisir à 5 fr., dimanche 29 mai, au « Réveil du Jour. »

LES JEUX DE BOULE

Une grande partie de boule, pour cent francs, aura lieu, dimanche prochain, 29 mai, à 10 heures du matin, deux contre deux, entre les quatre champions de Roubaix. L'attaque aura lieu chez M. Louis Dujardin, rue du Tilleul. Les joueurs seront les deux fils Dujardin, Emile et Floris, surnommé « le Bras d'acier » contre Pinot et Bucson dit « le fort de Magenta ». De nombreux paris sont engagés.

LES CONCOURS DE CHIENS RATIERS

ROUBAIX. — Une grande partie de chiens ratiers aura lieu le lundi de la Pentecôte, 6 juin, à 11 h. du matin, au Ratier-Club, rue de l'Ommelet, entre « Boulanger » à M. Henry, « Baloufari » à M. Fernando, et « Thébée » à M. Gaspard ; l'enjeu sera de 100 fr. De nombreux paris sont déjà engagés.

WATTRELOS. — C'est dimanche prochain que doit avoir lieu le concours de chiens ratiers, organisé au « Grand Casino », rue de l'Industrie, il y aura 195 fr. de prix avec diplômes.

On commencera à 8 h. 1/2 précises.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DEJAEGER-WILLEM qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Clémence-Arthémise DEJAEGER, décédée à Roubaix, le 26 mai 1892, à l'âge de 18 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 29 courant à 4 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ommelet, impasse Horace Vernet, 8.

Les amis et connaissances de la famille Floris DURIEZ qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Floris-Emile DURIEZ, décédé à Roubaix, le 27 mai 1892, dans sa 49e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 30 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Industrie, 60.

Les amis et connaissances de la famille DUMEZ-LECLERCQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Joseph DUMEZ, décédé à Roubaix, le 27 mai 1892, dans sa 47e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 29 courant, à 4 heures, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, 5, rue Franklin, 160.

Les amis et connaissances de la famille BROWAEYS-DELRUE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Julie-Joseph DELRUE, veuve de M. Adolphe BROWAEYS, décédée à Roubaix, le 27 mai 1892, dans sa soixante-treizième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 30 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le dimanche 29, à 6 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Etienne, 16.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 30 mai 1892, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Aimé-Héloïse-Joseph MULLIEZ, épouse de Monsieur Désiré WIBAUX, décédée à Lille, le 29 avril 1892, à l'âge de quarante-deux ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 30 mai 1892, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Jean BAUDUIN, époux de Dame Joséphine WACHEL, décédé à Roubaix, le 22 mai 1891, dans sa quarante-cinquième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 30 mai 1892, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Sophie DECLERCQ, épouse de M. Emile LEVEUGLE, décédée à Roubaix, le 3 juin 1891, dans sa cinquante-deuxième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 30 mai 1892, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie THIÉBAUT, veuve de M. François LEMAN, décédée à Roubaix, le 27 avril 1892, dans sa 70e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priees de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

27 MAI 1871

LE PÈRE LACHAISE

La Commune était enfin acculée dans sa bauge, Charonne, Ménilmontant et Belleville ; dès la veille au soir l'armée française, maitresse des bassins de la Villette, du canal Saint-Martin, du boulevard Richard Lenoir, de la Bastille et de la rue du farbourg Saint-Antoine jusqu'à la place du Trône, l'enfermait dans un demi-cercle dont les extrémités allaient se refermer sur elle. Ce qui restait des membres de la Commune s'agitait dans une maison de la rue Haxo, nº 149, se partageant la caisse, cherchant ceux qui avaient disparu pour les fusiller, et ne trouvant à « coller au mur » que deux agents inférieurs.

Les fédérés ont fait un récit épique de la dernière bataille du Père-Lachaise, où ils avaient installé une batterie de 7 pièces ... qui depuis six jours foudroyait Paris : « Pendant plus d'une demi-heure il y eut là un combat terrible; ce ne fut qu'après avoir massacré les canonniers sur leurs pièces et après avoir fusillé presque tous les gardes nationaux que le cimetière fut pris. Près de 6.000 cadavres jonchaient les avenues et les tombes; beaucoup de fédérés furent égorgés dans les caveaux, sur les cercueils des morts, où ils s'étaient réfugiés et qu'ils arrosaient de leur sang. » Il n'y a pas un mot de vrai.

A 7 heures du soir, trois bataillons de marins et de ligne, arrivant de la place du Trône par le boulevard de Charonne, rompirent à coups de hache la clôture du champ-fermage qui protège le cimetière du côté de la rue de Bagnolet (S.); des gardiens accoururent et leur indiquèrent la situation d'un groupe de fédérés peu nombreux; des tirailleurs y furent envoyés, fouillant à coups de fusil les parties boisées: pas un coup de feu ne leur répondit; bien loin de se défendre, les fédérés avaient détalé par une brèche sur la rue des Rondeaux (N.), filant sur Belleville la batterie était complètement abandonnée.

Pendant ce temps, voici ce qui se passait à la Roquette : Ferré était venu vers une heure « chercher les curés et les sergents de ville » ; ce qu'il en voulait faire, le massacre de la veille à la rue Haxo le disait assez ; deux hommes héroïques, les gardiens Pinet et Bourguignon, entreprirent au péril de leur vie de les sauver. S'emparant des clefs des grilles fermant les deux étages où ils étaient, ils y coururent et organisèrent une résistance désespérée; il y avait au second 42 sergents de ville et 10 artilleurs, au troisième 82 soldats et 10 prêtres; on fit arme de tout, on calfeutra les grilles avec des matelas depuis le plancher jusqu'au plafond, on dépava les chambres, on creusa au plancher qui séparait les deux étages un trou de commuication, et on vit par l'ouverture béante les dix prêtres s'approcher et donner la dernière absolution à tous les otages agenouillés du second. Pas moyen pour les fédérés de tirer à travers les barricades de matelas; ils essayèrent d'y mettre le feu, la laine ne brûlait pas. Vers quatre heures, Ferre eut l'infâme idée de lâcher les condamnés sur les otages avec les fédérés, ils avaient déjà fraternisé et l'attaque allait commencer quand un loustic eut l'idée de crier : « Voilà les Versaillais ! » en deux minutes la prison fut vide de condamnés et de fédérés.

Les otages barricadés se gardèrent de sortir de leurs quartiers, malheureusement il n'en fut pas de même des 23 autres, dont 16 ecclésiastiques qui étaient dans un quartier différent, ils sortirent de la prison; Mgr Surat, l'abbé Bécourt, curé de Bonnenouvelle, le missionnaire Houillon et un nommé Choudieu suivaient la rue Saint-Maur quand ils furent arrêtés près de la rue de Charonne et ramenés jusqu'au mur extérieur de la Roquette; une femme cassa la tête à Mgr Surat, les trois autres furent fusillés. Le commissaire de police Rabut, arrêté à une barricade de la rue Saint-Maur, eut la présence d'esprit de se donner pour un galérien qui s'évadait et fut sauvé.

Quelques-uns réussirent à s'échapper, les autres, après avoir tourbillonné au hasard dans les rues balayées par la mitraille et les balles, comprirent que la prison était encore leur meilleur asile et se hâtèrent d'y rentrer.

« *On n'abuse guère de la publicité, quand il s'agit de répandre des bienfaits.* » (La Rochefoucauld.)

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES.

LA REVALESCIÈRE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, indigestions, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catharrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix ; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Extrait de 400,000 cures authentiques :

Le Dr Elmslie écrit : « Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants. Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces ».

« Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la Revalescière du Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. Mlle GAUGUELIN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours. 2 juillet 1891 ».

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois ; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO. Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et repare les constitutions les plus épuisées par l'âge, e travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50 ; 1/2 kil. 4 fr. 50 ; 1 kil., 7 fr. 75 ; 2 kil. 1/2, 17 fr. 50 ; 6 kil., 40 fr. soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès ; 100.000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi *franco* contre mandat-poste. — Partout chez les bons pharmaciens et epiciers. DU BARRY et Cie (limited). 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôts à Roubaix : MM. Morelle-Bourgeois, épicier : Desfontaine, épicier, Cheminade, épicier.

29688d.

LIQUEUR ET Pilules du Dr LAVILLE Goutte et Rhumatismes

Spécifique éprouvé de la **GOUTTE**, action prompte et certaine à toutes les périodes de l'accès.

29288

Les BOLS ASTRINGENTS CIRETTE

guérissent *promptement* et *sûrement* tous les **ÉCOULEMENTS** anciens ou **récents**, n'occasionnent ni mauvaise digestion, ni diarrhée, *ne donnent aucune odeur aux urines.* — Prix : **4** francs.

CIRETTE, Phcien de 1re classe, 69, rue Mazarine, PARIS

Dépôt : phie Vasseur, 62, rue du Gd-Chemin, Roubaix. 30832

Vve PARENT-MUSIN

L. DECRAENE-MATHIEU Succr

28, Rue de la Gare, ROUBAIX

TRAVAUX D'AGRÉMENT

TAPIS & TENTURES

EN TOUS GENRES

Tels que : **Carpettes, Foyers, Rideaux, Tapis de table, Moquette et Escalier, Coupes de soie et satin.**

DÉPOT DE FABRIQUE

A28283

VILLACABRAS

SOURCE PURGATIVE NATURELLE

PROPRIÉTÉ FRANÇAISE

Opère à petites doses sans coliques.

Dans toutes les Pharmacies.

29987

PILULES COLBERT

Stomachiques, Apéritives et Dépuratives

Souveraines contre la *Constipation,* la *Bile,* les *Glaires* et *Etourdissements.*

2 FR. LA BOITE (80 PILULES)

Dépôt dans toutes les pharmacies.

30099

MARCHÉS A TERME

Cours du 28 Mai 1892

LAINES PEIGNÉES

ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay (Type 1, Type 2, Type BF) ; Peignés d'Australie (Type A, Type B, Type C, Type AB). ANVERS (par télégraphe) — Peignés Buenos-Ayres (Type BAT, Allemand B, Allem. M).

MOIS LIVRAISON	Type 1 Cote précéd	Type 1 Cote dujour	Type 2 Cote précéd	Type 2 Cote dujour	Type BF Cote précéd	Type BF Cote dujour	Type A Cote précéd	Type A Cote dujour	Type B Cote précéd	Type B Cote dujour	Type C Cote précéd	Type C Cote dujour	Type AB Cote précéd	Type AB Cote dujour	Type BAT Cote précéd	Type BAT Cote dujour	Allemand B Cote précéd	Allemand B Cote dujour	Allem. M Cote précéd	Allem. M Cote dujour
Janvier	4.90	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.775	4.775	4.75	4.75	....	....
Février	4.90	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.775	4.775	....	....	....	....
Mars	4.90	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.775	4.775	....	....	....	....
Avril	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.775	4.775	....	....	....	....
Mai	4.675	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.95	....	....	....	....	....	....	....
Juin	4.675	4.675	4.55	4.55	4.55	4.55	....	....	....	....	....	....	4.95	4.95	4.625	4.625	4.625	4.625	4.90	4.90
Juillet	4.70	4.70	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.95	....	4.65	4.65	4.65	4.65	4.90	4.90
Août	4.725	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.00	5.00	4.675	4.675	4.65	4.675	....	....
Septembre	4.775	4.775	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.00	5.00	4.70	4.70	4.675	4.70	....	....
Octobre	4.80	4.80	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.70	4.70	4.70	4.75	....	....
Novembre	4.825	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.725	4.725	4.725	4.75	....	....
Décembre	4.875	4.875	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.75	4.75	4.75	4.75	....	....

LAINES PEIGNÉES

LEIPZIG (par voie télégraphique) — Type B Buenos-Ayres B d'Anvers ; Type C Buenos-Ayres M d'Anvers (cotes en marcks). REIMS (par voie télégraphique) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay : Type 1 Qual. fabrique ; Type 2 Qual. courante ; Type Supra irréductible. Peignés d'Australie : Type A Qual. courante à chaine ; Type B Qual. b. moyenne à trame ; Type C Qual. seconde à trame.

LAINES BRUTES

LE HAVRE par télégraphe — B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0 ; ANVERS par télégraphe — B.-Ayres Prima courante 34 0/0.

MOIS de LIVRAISON	Leipzig Type B Cote précéd	Leipzig Type B Cote dujour	Leipzig Type C Cote précéd	Leipzig Type C Cote dujour	Reims Type 1 Cote précéd	Reims Type 1 Cote dujour	Reims Type 2 Cote précéd	Reims Type 2 Cote dujour	Reims Type Supra Cote précéd	Reims Type Supra Cote dujour	Reims Type A Cote précéd	Reims Type A Cote dujour	Reims Type B Cote précéd	Reims Type B Cote dujour	Reims Type C Cote précéd	Reims Type C Cote dujour	Le Havre Cote précéd	Le Havre Cote dujour	Anvers Cote précéd	Anvers Cote dujour
Janvier	3.90	3.90	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.42	1.42	....	....
Février	3.90	3.90	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.45	1.45	....	....
Mars	....	3.90	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.45	1.45	....	....
Avril	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Mai	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.38	1.38	....	....
Juin	3.80	3.80	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.38	1.38	....	....
Juillet	3.825	3.80	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.385	1.385	....	....
Août	3.825	3.825	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.395	1.395	....	....
Septembre	3.85	3.85	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.405	1.405	....	....
Octobre	3.90	3.875	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.415	1.415	....	....
Novembre	3.90	3.875	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.42	1.42	....	....
Décembre	3.90	3.875	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.42	1.42	....	....